



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 2007/03

Programme d'évaluation
de la sécurité
dans les établissements
scolaires en Australie

John Marrapodi

<https://dx.doi.org/10.1787/252508211207>

Programme d'évaluation de la sécurité dans les établissements scolaires en Australie

Par John Marrapodi, Département de l'éducation et de la formation d'Australie Occidentale

Depuis 1999, le Département de l'éducation et de la formation d'Australie Occidentale a mis en place un programme de gestion des risques de sécurité qui rencontre un certain succès. L'objectif est d'aider les proviseurs à déterminer si leurs systèmes de contrôle sont conformes aux procédures et fournissent un niveau de sécurité adapté aux risques potentiels qui menacent leur école, tout en offrant un bon rapport coût-efficacité.

Ce programme à l'échelle de l'État d'Australie Occidentale suit une approche structurée de gestion des risques ciblée sur la sûreté et la sécurité des individus, la mise à disposition d'informations et les atouts propres à l'environnement de l'école.

Afin d'assister les proviseurs, un Programme d'évaluation des risques de sécurité a été élaboré sur CD-Rom. Celui-ci débute avec un film qui développe les étapes du processus d'évaluation des risques de sécurité d'un site scolaire :

- Identification des zones de l'école qui ont déjà été fréquemment touchées par des actes de vandalisme dont les réparations sont coûteuses.
- Analyse des zones régulièrement ciblées.
- Examen des risques du site en vue de déterminer la raison pour laquelle certaines zones sont ciblées, ainsi que les solutions les plus appropriées. Lors de cette étape, il importe d'évaluer l'efficacité des mesures de sécurité en place et de recommander des améliorations si besoin est.
- Établissement des coûts et examen de chaque mesure pour en vérifier le bon rapport coût-efficacité.
- Application des mesures sélectionnées.
- Suivi de l'efficacité des nouvelles dispositions de sécurité.

Après le film, l'utilisateur est guidé étape par étape sur la façon de remplir le tableau d'Évaluation des risques de sécurité, qui comporte différentes catégories : types de risques, contrôles en place, pertinence des contrôles, conséquences de chaque risque identifié, probabilité d'occurrence des risques et nombre et coût des incidents (sur une période de trois ans).

À partir des données entrées par l'établissement, une formule contenue dans les tableaux calcule le niveau de risque sur une échelle allant de « bas » à « extrême ». Les risques peuvent également être hiérarchisés par niveau de gravité. Cette étape permet de planifier la mise en place des différentes mesures en fonction de la gravité des risques et de la dotation budgétaire.

Photo : banque d'images DET Research & Development



Mindarie Senior College

Cette entrée d'établissement exemplaire est visuellement attractive et comporte une annonce de bienvenue. Ces éléments illustrent le fort sentiment d'appartenance exprimé par une communauté soucieuse de l'apparence de l'école, qui est reflétée dans le comportement de ses élèves. Les dimensions spacieuses et l'exposition de l'endroit sont propices à la surveillance naturelle.

2

Parmi les autres rubriques du CD-Rom figurent également des contrôles et mesures, des tableaux de risques et un plan de mesures de sécurité. Pour élaborer le plan de mesures, le proviseur entre une description de la configuration de son établissement en incluant les coûts des mesures individuelles et le lieu d'application de ces mesures.

Parmi les divers types de mesures, on mentionnera :

- *Changements de procédure et programmes de gestion des risques sur les lieux.*
- *Barrières physiques* : Cette mesure peut être décrite comme un renforcement de la cible au moyen duquel le bâtiment et ce qu'il renferme sont physiquement sécurisés, réduisant ainsi la possibilité d'action criminelle. Les barrières physiques peuvent prendre la forme de clôtures, écrans de sécurité, portails et serrures dormantes qui découragent l'accès aux zones potentiellement menacées.
- *Aménagement des paysages* : Plus fréquemment connue sous le nom de Prévention du crime par l'aménagement du milieu (PCAM), cette mesure est fondée sur une meilleure utilisation de l'environnement pour accroître la surveillance naturelle, ce qui permet aux occupants des bâtiments de détecter et signaler toute activité non autorisée. L'aménagement efficace du paysage va au-delà du choix du bon type de plante ; il peut en effet concerner l'emplacement de la végétation. Par exemple, un arbre planté près d'un bâtiment ne va peut-être pas exercer d'impact sur la surveillance naturelle du site, mais il pourra éventuellement fournir un accès au toit ou présenter un risque d'incendie à cause des feuilles tombées. La PCAM peut consister à créer un couloir de surveillance à travers des arbres et des buissons ou au contraire à éviter certains types de végétation trop dense, particulièrement autour des voies d'accès et des bâtiments.

- **Éclairage** : Un éclairage efficace réduit les possibilités de dissimulation tout en augmentant la probabilité de détection des intrus. Certaines questions utiles doivent se poser :
 - L'éclairage permet-il d'éviter l'éblouissement ainsi que la pénombre ?
 - L'éclairage est-il utilisé pour observer les personnes non autorisées ou pour dissuader les intrusions ?
 - L'éclairage concourt-il à assurer la circulation des personnes en toute sécurité ?
 - L'équipement d'éclairage est-il conçu pour résister aux actes de vandalisme ?
 - Quels sont le coût relatif et la durée de vie des lampes ?
 - Quel est le coût d'installation (sur un poteau ou un bâtiment) ?
- **Sécurité électronique** : Cette mesure comprend notamment l'utilisation de détecteurs de mouvement, de détecteurs de bris de vitre, de détecteurs de fumée et d'avertisseurs individuels.
- **Renforcement de la propriété/du territoire** : Ce concept renvoie aux démarches qui font en sorte que les sites et bâtiments scolaires apparaissent bien entretenus. Le personnel de l'établissement et les élèves ne sont pas les seuls acteurs concernés ; à travers le Programme de surveillance des écoles, la communauté dans son ensemble est également impliquée. Le maintien de la propreté des terrains et l'enlèvement des déchets sont indispensables. De même, une annonce d'accueil inscrite à l'entrée de l'établissement et l'utilisation du site après les heures de cours peuvent procurer un sentiment d'appartenance. Parmi les autres idées à considérer, mentionnons :
 - Un système de fléchage qui permet aux visiteurs de s'orienter clairement.
 - La réparation immédiate des éléments de bâtiments défectueux ou endommagés.
 - L'effacement immédiat des graffiti.
 - Un Programme de surveillance de l'établissement scolaire.
 - La participation des élèves à la création de projets autour de l'établissement.
 - Une conception et des matériaux distincts pour les voies d'accès menant de la rue au bâtiment.
 - Des haies basses qui mènent les visiteurs aux zones dans lesquelles une surveillance est assurée.

Les statistiques présentées ci-après montrent que des économies substantielles peuvent être réalisées en appliquant une approche de gestion des risques structurée qui assure l'utilisation efficace des ressources disponibles.

Tableau 1.

Coût des dégâts et des mesures de sécurité dans cinq établissements scolaires d'Australie Occidentale¹

Établissements d'enseignement	Coût des dégâts (sur trois ans)	Coût des mesures de sécurité	Date d'achèvement des mesures de sécurité
Établissement A	AUD 220 865	AUD 26 902	23 décembre 2004
Établissement B	AUD 326 210	AUD 27 950	13 juin 2005
Établissement C	AUD 261 338	AUD 48 807	7 juin 2005
Établissement D	AUD 155 588	AUD 27 166	22 novembre 2004
Établissement E	AUD 151 739	AUD 34 661	1 ^{er} juillet 2005

1. En dollars australiens.

Tableau 2.

Coût de la criminalité avant et après les mesures de sécurité¹

Établissements d'enseignement	Coût de la criminalité avant les mesures de sécurité	Coût de la criminalité après les mesures de sécurité ²	Pourcentage de variation
Établissement A	AUD 174 803	AUD 54 643	-68.74 %
Établissement B	AUD 97 662	AUD 33 325	-65.88 %
Établissement C	AUD 96 494	AUD 25 302	-73.78 %
Établissement D	AUD 81 093	AUD 57 157	-29.52 %
Établissement E ³	AUD 7 222	AUD 22 960	+218 %

Tableau 3.

Nombre de délits commis avant et après les mesures de sécurité

Établissements d'enseignement	Nombre de délits avant les mesures de sécurité	Nombre de délits après les mesures de sécurité ²	Pourcentage de variation
Établissement A	166	100	-39.76 %
Établissement B	114	92	-19.30 %
Établissement C	109	83	-23.85 %
Établissement D	96	83	-13.54 %
Établissement E ³	23	50	+117 %

1. En dollars australiens.

2. Jusqu'en juin 2006.

3. L'augmentation de la criminalité dans l'établissement E peut être attribuée au vandalisme et à un épisode isolé de vol d'ordinateurs. L'accès à ces ordinateurs avait été facilité par leur emplacement à proximité de fenêtres non protégées. Depuis, des écrans de sécurité ont été placés au-dessus des fenêtres et l'on n'a relevé aucun autre vol. L'incidence des crimes et les coûts associés dans l'établissement E ont diminué depuis juin 2006.

Les résultats observables à long terme suite à l'application du Programme d'évaluation des risques sont les suivants :

- Réduction de l'impact financier supporté par le Département de l'éducation et de la formation.
- Amélioration du moral du personnel et des élèves.
- Diminution des actes de vandalisme.
- Diminution des vols.
- Accroissement de la valeur des biens de l'État.
- Réduction de la focalisation médiatique négative et de son impact sur la réputation d'un établissement d'enseignement.

Pour en savoir plus, contacter :

John Marrapodi, Head of Security

Department of Education and Training

151 Royal Street, East Perth 6004

Australie Occidentale

john.marrapodi@det.wa.edu.au

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

© OCDE 2007

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, info@copyright.com.
